

Episode V : Temps de travail

LA REVOLUTION S'IMPOSE!

Montreuil, le 21 janvier 2016

A l'heure où le respect du temps de travail est menacé de toutes parts avec **une remise en cause à peine voilée des 35h** et des garanties minimales liées à cette dimension importante pour les salariés dans tous les lieux de travail.

A l'heure où dans la Fonction publique, une « **mission d'évaluation du temps de travail** » avec des objectifs à peine cachés doit très prochainement rendre son rapport.

A l'heure où **les manques d'effectifs et l'augmentation des charges de travail ne cessent de se faire ressentir mettant une pression toute particulière sur le temps de travail.**

A l'heure où les frontières entre **la vie personnelle et la vie professionnelle** sont de plus en plus poreuses.

A l'heure où les **nouvelles technologies d'information et de communication**, au lieu de nous faire gagner du temps, sont utilisées comme des leviers d'asservissement.

Il est largement TEMPS de ne plus accepter l'inacceptable !

Dans les SPIP, la mise en place du logiciel de gestion du temps de travail appelé **ORIGINE** depuis plus de trois ans est un prétexte bien facile servi par l'administration pour **renforcer la pression sur les personnels, les infantiliser et surtout, toujours et encore les spolier de leurs droits inhérents au respect du temps de travail.**

Suite à la mobilisation des personnels et de la CGT, l'administration a été obligée d'assouplir le système de récupération de crédit temps. Ces avancées pour les personnels administratifs et

socio-éducatifs ont d'ailleurs pu être étendues à d'autres catégories de personnels comme les personnels techniques dans les établissements pénitentiaires.

Pour autant, nous devons aller plus loin et exiger le respect de nos droits et l'obtention de nouveaux :

L'administration pénitentiaire doit arrêter de vivre sur son île déserte et appliquer les textes applicables à toute la Fonction Publique :

- Pour la **proratation des RTT** suite à des absences pour maladie : le mode de calcul utilisé était jusqu'à présent largement préjudiciable aux agents. L'administration, suite à nos interventions syndicales et à des recours exercés par des agents, a dû enfin admettre qu'elle avait tort et met fin à la double peine : **« Quand t'es malade, tu perds plus de RTT qu'ailleurs ! cherchez l'erreur ! »**

La CGT exige que l'administration répare le préjudice causé et recrédite les jours RTT perdus et qu'elle arrête également de proratiser les RTT en cas d'utilisation de jours provenant du Compte Epargne Temps !

- Pour la **journée de solidarité** : l'administration a méconnu les textes concernant le décompte de cette journée. Le Conseil d'Etat a récemment rendu illégale pour non consultation du Comité Technique Ministériel la note qui impose le retrait d'un congé annuel et ne prévoit pas de proratisation en cas de temps partiel.

La CGT revendique l'abrogation de la journée de solidarité et la réparation du préjudice subi par les agents !

- ▶ Pour la **récupération des heures supplémentaires** plus qu'aléatoire ou impossible, pour les astreintes qui ne sont pas prises en compte : de plus en plus, les surveillants dans les SPIP s'assoient sur le paiement de leurs heures sup, c'est intolérable !

La CGT exige que les personnels de surveillance dans les SPIP puissent bénéficier eux aussi des dispositions de récupération de crédit temps. Concernant les heures supplémentaires, ces personnels doivent avoir la liberté de les récupérer ou de se les faire rémunérer.

Pourquoi toutes ces atteintes à nos droits ?

- ▶ **Parce que** la pénitenciaire n'a pas acheté le bon logiciel, le respect des textes Fonction Publique n'est pas prévu dans le contrat ! Ainsi, à chaque fois que l'administration consent à « faire évoluer le logiciel ORIGINE », elle doit payer des pénalités ou surcoûts qui engraisent le prestataire privé.
- ▶ **Parce que** la pénitenciaire sait très bien qu'elle « vole » le temps de ses personnels pour pallier les manques d'effectifs et continuer de leur demander d'être corvéables à merci. Toujours faire plus !

Aujourd'hui, la réalité est simple : les charges de travail qui explosent et les nécessités de service conjuguées font que les personnels ont **bien souvent du mal à poser leurs jours de congés !**

Pour en rajouter sur l'atteinte aux droits des personnels, on constate de plus en plus que l'administration fait **la chasse aux temps partiels, congés formations et absences syndicales pour les restreindre au maximum.**

Au final, **les heures écrêtées, les jours posés sur le Compte Epargne Temps** (qui soit dit en passant est une véritable escroquerie), **le temps de travail caché** (délais de route non comptabilisé dans le temps de travail, trajets pour se rendre en permanences délocalisées, ...) **sont en fait autant de besoins en emplois !**

La CGT revendique

les 32 heures !

5 raisons d'aller vers

la réduction du temps de travail

1. La réduction du temps de travail sauvera et créera des emplois
2. Mieux vivre et travailler mieux : concilier productivité, qualité du travail, santé et sécurité des travailleurs
3. Gagnez enfin l'effectivité des droits en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, concilier la vie professionnelle et la vie privée
4. La nouvelle RTT s'attaquera aux inégalités et à la précarité
5. Aujourd'hui, les salariés travaillent bien plus que 35 h

La CGT ne lâche rien ! Elle continuera d'occuper le terrain et sera combative auprès des personnels pour défendre leurs intérêts !

Episode I SALAIRES ,

Episode II CHARGES DE TRAVAIL,

Episode III MISSIONS,

Episode IV FORMATION

Episode V TEMPS DE TRAVAIL

LA MOBILISATION S'IMPOSE !

La CGT appelle l'ensemble des personnels à rejoindre la journée de grève et de manifestation Fonction Publique organisée le 26 janvier 2016 et à s'engager dans la lutte!

Collectif CGT Insertion Probation

UGFF-CGT 263, rue de Paris – case 542 – 93514 Montreuil Cedex

Téléphones 01.55.82.89.69 ou 01.55.82.89.71 –

Courrier électronique : spip.cgt@gmail.com

<http://www.cgtspip.org/>